



## Commune de Belmont-sur-Lausanne

### Conseil Communal

## Procès-verbal de la séance du CC du 6 juin 2024 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : Mme Sandra Gillard / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

20h16, la présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal.

Dans le public, la présidente relève la présence de : M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du Service des infrastructures ainsi que celle de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

La présidente excuse : Mmes Florence Gross et Muriel Thalman, Députées ainsi que MM. Olivier Burnet, Président du CC de Pully, Laurent Witschi, président du CC de Paudex et Guy Wolfensberger, Président du CC de Lutry.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 39 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.

**Se sont excusé-e-s** : Mmes les Conseillères Caroline Aubert, Sarah Brändle, Marina de Watteville, Claudine Gygi, Suzanne Manné, Angela Recchia, Cyrielle Suzat, Sakine Uçurum-Pion, et MM. les Conseillers Alain Batänjer, Jérémie Francey, Michel Henchoz, Serge Juillerat, Frédéric Michaud, Enrico Monsutti, Christian Nicolet, Eric Ruchet.

**Sont absents** : MM. Giuseppe De Pieri et Patrick Sonnay.

### Acceptation de l'ordre du jour

La présidente passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

### Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 25 avril 2024

Le PV de la séance du 25 avril 2024 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

### 2. Communication du Bureau du Conseil

Mme la présidente énumère les points suivants :

- **Le 7 mai** : comme annoncé lors de notre dernière séance, c'est M Markides qui a représenté le Conseil communal à l'assemblée générale de l'Association Pully Paudex Belmont ; soirée qui s'est mal terminée pour lui car il s'est cassé une dent sur un petit four !
- **Le 30 mai** : j'ai assisté à la séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannoise (ASEL) ; notre délégué vous en dira plus dans ses communications.

## Conseil communal Belmont

- **Postulat de M. J.-P. Amann** déposé lors de la séance du 25 avril : la commission chargée d'étudier la prise en considération de ce postulat a été constituée. Si une rencontre arrive à être organisée avant notre séance du 27 juin, le Conseil pourra se prononcer sur cette prise en considération. Si tel n'est pas le cas, ce point sera à l'ordre du jour de la première séance après les vacances scolaires.

Mme la présidente fait part des courriers qu'elle a reçus :

- **Le 5 juin** : courrier de la Société de musique l'Avenir adressé à la population pour remercier toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la manifestation « Belmont24 » qui a eu lieu du 23 au 26 mai derniers.
- **Ce jour, le 6 juin** : lettre de démission du Conseil communal de Mme Anna Zoia avec effet au 7 juin 2024. Mme Zoia étant présente pour sa dernière séance, elle lit personnellement sa lettre de démission.

### 3. Communication de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

### 4. Communications :

**de la CCU** (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

**de la CCAR** (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

**du Conseil intercommunal de l'ASEL** (Association Sécurité Est Lausannois)

- **Ci-dessous, le rapport complet de M. Bartolacelli :**

*J'ai participé le 30 mai 2024 à 18h30 à Paudex en tant que délégué du Conseil communal et membre du Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes de l'année 2023 et du rapport de gestion 2023 de cette dernière législature.*

*Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2023 après la douzième année d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.*

*Sur un budget 2023 de CHF 9'416'721.80, les charges de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevées de 0,6% par rapport au budget 2023 et supérieures de 6.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2022.*

### **Charges relatives aux autorités et personnel**

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en hausse de 1.0% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 8.7% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2022. L'effectif œuvrant pour l'Association est de 61.7 ETP.

L'augmentation constatée par rapport au budget 2023 et aux comptes de l'année 2022 provient pour l'essentiel d'une indexation des salaires supérieure aux prévisions et de deux policiers en formation (PEF) n'ayant pas été budgétisés.

### **Charges relatives aux biens, services et marchandises**

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 8.8% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et supérieures de 1.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Les non-dépenses d'un peu moins de CHF 190'000.00 par rapport au budget 2023 s'expliquent de la manière suivante :

#### **Explications**

Diminution coût exploitation Polycor, EpsiPol/EpsiPour et SGA	CHF	20'000.00
Véhicule d'intervention RU102 commandé mais pas encore livré	CHF	73'000.00
Diminution réparations matériel spéc. Et affichage prévention	CHF	17'000.00
Diminution remplacement des signaux	CHF	20'000.00
Diminution tenue de représentation des officiers et matériel	CHF	17'000.00
Diminution des frais de carburant	CHF	11'000.00
Diminution de l'entretien des véhicules à moteur	CHF	9'000.00
Diminution des primes d'assurances choses, RC	CHF	9'000.00
Diverses diminutions	CHF	14'000.00
<b>Total des non-dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>190'000.00</b>

### **Charges relatives aux amortissements**

La somme de CHF 68'624.40 comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

### **Attribution aux fonds et aux financements spéciaux**

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2023 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

### **Analyse des revenus**

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevés de 0.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieures de 6.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

### **Taxes, émoluments et produits de ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont supérieures de (+75.9% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et de 16.9% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances à la suite d'absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

### **Part des recettes cantonales sans affectation**

La somme de CHF 4'417.25, comptabilisée dans les comptes de l'année 2023, concerne la redistribution de la taxe CO2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

### **Participations et remboursements de collectivités publiques**

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 18% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et supérieurs de 1.7 % par rapport aux comptes de l'année 2022.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 1'675'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieures d'environ CHF 130'000 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022. Ainsi, pour la Commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2023 de CHF 576'000, les comptes 2023 ont bouclé sur un montant de CHF 493'359.03 (écarts en CHF -82'640.97), soit un écart de moins 14.3%, ce qui représente un coût par habitant de CHF 126.63.

Par rapport à l'année 2022, les comptes avaient bouclé sur un montant de CHF 491'439.94 ce qui représente un écart par rapport à l'année 2023 de 0.4%.

Le Conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2023 et le rapport de la Commission de gestion 2023.

### **Conclusions**

Le douzième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle plutôt positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2023 et par conséquent resté à peu près au niveau de celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2022. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera, pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du CODIR.

Ainsi, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscients que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

**du Conseil intercommunal de l'ORPC** (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **En l'absence de Mme Gygi, M. Bartolacelli** donne lecture du rapport qu'elle a établi :  
La dernière séance du Conseil intercommunal a eu lieu le 15 mai dernier ; étant en vacances, je n'ai malheureusement pas pu y participer mais voici les éléments principaux à retenir :
  - La Commission de gestion a pour objectifs de vérifier les budgets et les comptes et d'en rapporter au conseil intercommunal et aux municipalités.
  - Notre commandant est le lieutenant-colonel Patrick Favre avec 8 collaborateurs.

## Conseil communal Belmont

- *Voici quelques interventions principales de la protection civile en 2023 :*
  - *Dimanche 16 Janvier 2023 à 11h52 : à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Chardonne, jusqu'à 21h.*
  - *Vendredi 16 juin 2023 à 2h30 du matin : à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vennes, le plan délesta a également été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Lausanne jusqu'à 10h30.*
  - *Canicule - août 2023 : en raison des températures élevées, le plan canicule a été déclenché le 17 août 2023. Les miliciens ont été mobilisés jusqu'au 25 août pour des missions d'appels à la population, incluant les visites à domicile.*
  - *Samedi 4 novembre 2023 à 20h24 : à la suite d'inondations ainsi qu'une canalisation bouchée, la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux.*
  - *Mardi 14 novembre 2023 à 15h32 : importantes inondations ; la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux. Des routes sont coupées, des maisons et salles inondées sur la commune de Puidoux. 450 sacs de sable ont été mis à disposition par la PCi. La circulation a été déviée jusqu'à 23h45.*
  - *La PCi a également participé à différentes manifestations : XTrail du 2-5 juin, Lausanne Marathon, etc....*
- *Un montant de CHF 0.35 par habitant, pour un total de CHF 22'567.65, sera ristourné aux communes membres courant 2024, via une réduction de la facture du solde de la participation 2024. Ainsi le coût réel par habitant pour 2023 s'est monté à CHF 23.07/habitant.*
- Les comptes ainsi que le rapport de gestion 2023 sont à disposition sur demande auprès de Mme Gygi.

### du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Novak** : lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, deux préavis étaient à traiter soit le rapport d'activités 2023 et les comptes 2023. Au niveau des comptes, il était budgétisé CHF 1'217'449.00 ; sur ce montant 30% est payé par l'ECA et le reste par les communes soit CHF 876'183.00. La participation Belmont (calculée en fonction du nombre d'habitants) est de 11,37%, soit CHF 99'637.00. Pour 2023, on note la bonne nouvelle d'un excédent de CHF 18'915.50 et il a été décidé que ce montant en plus sera transféré au fonds de renouvellement (matériel et véhicules).

*Pour plus d'information sur cette association :*

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

### du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Maisières** n'a aucune communication.  
*Pour plus d'information sur cette association :*  
<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.htm##preavis-5>

5. **Préavis municipal N°06/2024 : Réseau d'électricité - Remplacement des compteurs**

La présidente donne la parole respectivement à M. D. Annese et Mme A Zoia pour la lecture des rapports de la Commission des finances puis de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M.-G. Markides** (2 questions) :
  1. Dans le préavis c'est mentionné que vous devez changer 80% des compteurs d'ici à 2027 mais que vous allez changer le 100%. Les chiffres mentionnés concernent le 80% des compteurs ou le 100% ?
  2. Nulle part c'est mentionné le nombre de compteurs et je n'ai pas pu calculer le coût par compteur.
- **M. P. Michelet, Municipal** :
  1. La calculation s'applique bien à 100% des compteurs. La norme nous donne 80% parce qu'il y a toujours des passages intermédiaires qui sont faits au niveau de la législation mais nous partons directement sur la totalité des compteurs de manière à avoir l'entier de notre réseau qui puisse être « télérelevé » et nous permettre une gestion beaucoup plus fine.
  2. Dans le préavis nous avons mis une donnée de l'ordre de 2'000 compteurs. Le nombre peut fluctuer en plus ou en moins ; un bilan sera effectué lorsque l'on démarrera les travaux pour avoir le nombre exact de compteurs.
- **M. M.-G. Markides** : cela veut dire que l'installation des compteurs coûte deux fois plus cher que leur acquisition puisque l'acquisition est chiffrée à CHF 319'000.- et l'installation à CHF 604'000.- ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : on achète les compteurs, on nous les livre mais rien de plus. Par contre le déploiement des compteurs nécessite une planification, des prises de rendez-vous avec les propriétaires pour déposer les compteurs existants et les remplacer, effectuer la procédure d'identification des nouveaux compteurs sur le système de gestion et de facturation. Il faut savoir qu'entre le compteur et le système de facturation, il y a toute une chaîne d'informations qui est cryptée. Aujourd'hui, le remplacement d'un compteur actuel nous prend environ ¼ d'heure ; avec les nouveaux compteurs, chaque compteur doit recevoir une clé de validation pour le cryptage et c'est donc une procédure qui est à mettre en place. Il y a un autre élément qui est important dans le cadre de planification, c'est que chaque compteur est identifié avec un code-barre, cela veut dire que nous ne pouvons pas préparer tout en vrac mais par lots pour la mise en place par catégories. Tout ceci correspond à un travail qui est assez conséquent. En plus, la reprise des anciens compteurs afin de les mettre dans le circuit pour leur valorisation fait que cela a également un coût.
- **M. Y. Torjman** : par rapport aux cartes SIM qui sont intégrées, a-t-on le choix ? Le tarif appliqué est largement au-dessus par rapport aux prix du marché (unité de la carte SIM) et est-ce que cela inclut la « Data » (données) ou sera-t-elle facturée en plus ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : La démarche que nous avons entreprise est de s'assurer la fiabilité du système. Evidemment, nous aurions pu fragmenter et aller chercher le meilleur marché mais si on fragmente la chaîne depuis le compteur jusqu'à la facturation, on multiplie le nombre de problèmes et le nombre d'intervenants. Nous avons donc pris la décision de regarder qu'elles étaient les options qui fonctionnaient aujourd'hui à grande échelle.

## Conseil communal Belmont

Nous avons fait une étude préalable pour s'assurer du passage correct du signal sur chaque compteur ; à chaque emplacement on a mesuré la qualité du signal et aujourd'hui nous avons demandé une offre à Swisscom parce que c'est le seul qui, aujourd'hui, fonctionne correctement. Si demain un autre interlocuteur intervient, pourquoi pas, mais nous devons tenir compte de la réception du signal auprès de la centrale qui a les informations et qui gère le tout électroniquement de manière à ce que tout fonctionne. Nous avons donc pris le pari d'aller sur quelque chose qui est utilisé par plusieurs gros distributeurs et qui fonctionne. Si un autre fournisseur peut nous offrir les mêmes garanties nous ne sommes pas « bloqués » ! Il faut savoir que nous devons préalablement faire l'acquisition des cartes SIM afin de les envoyer au fournisseur des compteurs afin que chaque carte soit intégrée à un compteur. Encore une fois il s'agit d'une démarche assez longue et un processus assez lourd à gérer.

- **M. R. Le Cann** : je souhaite savoir si on connaît la durée de vie estimée de ces futurs compteurs et si vous avez prévu un budget à terme pour leur renouvellement. A priori il y a deux sortes de compteurs, quelle est la raison du choix et connaît-on la fiabilité du 2<sup>ème</sup>.
- **M. P. Michelet, Municipal** : les compteurs doivent tous répondre à un certain nombre d'exigences, notamment concernant la protection des données. Un certain nombre de critères ont été mis en place par METAS qui est l'organe suisse de métrologie qui contrôle et qui pose les bases de tous les éléments. Aujourd'hui nous avons ces deux compteurs car un a déjà passé toutes les étapes de certification et le 2<sup>ème</sup> est en cours. Si, au moment du déploiement, le 2<sup>ème</sup> est également certifié par METAS, cela va « jouer » sur la question du prix de l'un plutôt que l'autre et les délais de livraison.

Concernant la durée de vie, il n'y en a pas en ce sens que l'on n'a pas besoin de batterie sur ces appareils puisqu'ils sont alimentés par le courant. Il faut savoir que les compteurs mécaniques que nous avons actuellement doivent être changés tous les 15 ans. Sur les compteurs électroniques, il y a des tests qui sont fait par lots ; si les tests sont positifs on les laisse en place et si les tests sont négatifs, c'est tout le lot qui doit être remplacé. C'est ce qui s'est passé chez nous il y a quelques années, nous avons dû remplacer 300 compteurs parce que le lot était défectueux. Dès lors tant qu'un compteur donne l'information correcte y'a pas besoin de le changer. Il pourrait bien sûr y avoir une déficience électronique qui fait que nous soyons obligés de changer le compteur mais à l'origine on ne devrait pas changer souvent.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 06/2024 est admis à la majorité des membres présents avec 2 abstentions.**

### 6. Préavis municipal N°07/2024 : Route d'Arnier 80 - Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)

La présidente donne la parole respectivement à Mme A. Ramoni et M. O. Guignard pour la lecture des rapports de la Commission des finances puis de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. J.-P. Amann** : peut-on me préciser la synergie qui va exister entre les panneaux photovoltaïques et la production du chauffage à bois. Si je pose la question, c'est qu'il va y avoir forcément partage des tâches, il est dit qu'à un moment donné les panneaux photovoltaïques vont aussi servir à la CAD, comment ? On a aujourd'hui la possibilité par exemple de faire chauffer l'eau en été plutôt par les panneaux photovoltaïques que de mettre une chaufferie à bois en route. Est-ce que c'est une chose qui a déjà été évoquée ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal** : nous avons eu des discussions avec l'entreprise qui est en phase d'étude des besoins pour définir exactement la procédure qui devra être incluse dans la demande de permis de construire, y.c. les besoins électriques. Avec la surface de toit disponible nous allons avoir une production qui devrait être conséquente et qui devrait permettre de fournir une grosse partie des besoins nécessaires pour le chauffage à distance. C'est donc une synergie qui va fonctionner localement, le surplus étant réinjecter dans le réseau comme dans n'importe quel système photovoltaïque. Concernant l'eau chaude, l'avantage que l'on a sur une unité comme celle-là, c'est que nous avons plusieurs entités de production d'énergie et on peut travailler avec des entités plus petites pour garantir la provision en eau chaude. Sur un réseau comme celui-là, on dessert beaucoup de bâtiments et, d'appartements donc le volume d'eau chaude nécessaire ne serait pas suffisant en production solaire parce que ce que l'on mettrait en « solaire chauffage » devrait diminuer en « solaire photovoltaïque ». L'option est plutôt d'aller vers du « solaire photovoltaïque » sur l'ensemble de la production. La différence que nous avons par rapport à une petite entité, par exemple le collège où nous avons une production d'eau chaude et de chauffage en hiver avec un système à bois, dans les périodes intermédiaires on doit basculer sur de la production au mazout et en été on passe avec l'électrique. A partir du moment où l'entité est suffisamment grosse pour produire beaucoup et que nous pouvons travailler avec des entités séparées de manière beaucoup plus fine, cela permet de répondre à la demande d'eau chaude en été pour le confort de tout le monde.
- **M. J.-P. Bolay** : j'ai quelques soucis de compréhension concernant ce que fera ou ne fera pas l'entreprise Lazur SA. Lors de la dernière séance du Conseil, à une question de M. Nicolet, M. Michelet vous avez répondu d'une façon relativement neutre en ne disant pas que cela se ferait ou ne se ferait pas. Dans le préavis, on apprend que la commune a signé une convention avec cette société, cela se fera donc on peut imaginer que le projet est sur les rails et qu'il se fera ou finalement est-ce que ce préavis part dans l'idée que cela se fera peut-être ? Est-ce que vous pouvez aussi nous donner quelques références par rapport à la convention que vous avez signée avec cette société ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : ce projet n'est pas dans les nuages mais bien sur la table à dessin puisque la société Lazur SA a mandaté les spécialistes pour faire le projet définitif et tous les travaux qui sont liés à la mise en place de ce chauffage à distance, que ce soit la création d'un silo pour les plaquettes de bois, que ce soit le nécessaire pour garder de l'eau chaude dans la circulation de tous les éléments, sont intégralement pris en charge par la société Lazur SA, avec ses mandataires, et c'est une étude en cours. L'objectif est de pouvoir réaliser ces travaux en 2025. Des contacts ont été pris par la société avec des futurs consommateurs et des contrats sont déjà signés. C'est donc un projet qui va se réaliser. Si nous n'avions pas les garanties nécessaires de la réalisation, on ne serait peut-être pas aujourd'hui à demander des crédits pour faire les études de réhabilitation du bâtiment.  
La convention sert à définir que la commune n'est pas impliquée financièrement mais qu'elle soutient le projet qui est porté par cette entité privée qui est la société Lazur SA. Nous avons conclu avec eux un certain nombre de choses, par exemple nous allons aider le déploiement à travers la commune pour desservir les clients qui vont être partenaires, sur le domaine public de manière à ce que l'on ait des choses qui soient coordonnées avec nos propres travaux. Nous sommes donc un soutien « promotionnel » auprès des futurs partenaires pour la société Lazur SA et les aider, dans la mesure du possible, pour le déploiement. Nous avons également pris en compte le fait que l'on évite de prendre une charge avec une taxe sur le déploiement parce que si nous allons chercher de l'argent en demandant tant par mètre ou par kWh que vous passez, en définitive c'est le consommateur qui va payer.

## Conseil communal Belmont

- **M. H. Da Silva** (2 questions) :
  1. En lien avec le point précédent, connaissons-nous déjà les travaux supplémentaires que la commune devrait entamer en support du déploiement ?
  2. Concernant les autres bâtiments anciens qui, est-ce que nous avons déjà une vue sur l'investissement des travaux à prévoir ?
- **M. P. Michelet, Municipal** :
  1. On va aller dans le sens de déjà mettre en place les éléments qui sont à lier avec le chauffage à distance, c'est-à-dire que si l'on fait des fouilles on va directement regarder si le passage du chauffage à distance se fait au même endroit pour y mettre déjà leurs tubes de manière à ce que l'on n'ouvre pas plusieurs fois la chaussée. A contrario, si le déploiement est prévu sur une zone et que nous avons des travaux qui sont planifiés dans les 2, 3 ou 5 ans qui viennent et bien nous allons essayer de les anticiper de manière à coordonner au maximum l'ensemble des travaux.
  2. S'agissant du chauffage à distance, les bâtiments qui vont venir dans le futur pourraient être raccordés. Il faut quand même un certain potentiel de consommation pour que cela devienne intéressant et c'est là le nœud du problème. Pour les bâtiments communaux, à terme, c'est aussi d'amener cet élément-là. Il ne faut pas oublier que nous avons déjà le collège et le bâtiment administratif qui sont avec un chauffage à distance à bois, que nous avons la Grande Salle, la Maison Pasche et le bâtiment de l'Auberge avec un chauffage à pellets et il n'est pas exclu, dans le cadre du déploiement qui va se passer avec le chauffage à distance de cette nouvelle entité, que l'on y raccorde ces bâtiments. Ce sont des études que nous devons encore mener.

Et concernant la partie rénovation énergétique et à partir du moment où nous avons des éléments très clairs sur ce que vont devenir certains bâtiments (collège, centre administratif) des travaux seront effectués et nous reviendrons avec des préavis pour des études complémentaires. Ce sont des sujets qui sont actuellement dans le planning la Municipalité.
- **M. B. Grossenbacher** : si j'ai bien compris les frais d'étude de ce préavis ne sont que pour la rénovation énergétique du bâtiment, ce qui veut dire que tous les frais d'étude liés à l'installation de la centrale ne sont pas dans ce préavis ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : tous les frais d'étude relatifs à l'installation du chauffage à distance sont entièrement supportés par la société Lazur SA.
- **M. B. Grossenbacher** : donc nous sommes à CHF 256'000.- de frais d'étude et est-ce que nous avons une idée approximative du prix total des rénovations de ce bâtiment ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : A ce stade, c'est impossible de chiffrer. Mis à part le diagnostique qui a été fait, nous devons voir tous les éléments qui viennent en plus ; comment on va traiter l'enveloppe périphérique, est-ce que l'on fait une isolation intérieure, est-ce que l'on doit reprendre l'extérieur, va-t-on conserver un toit sur lequel on mettra les panneaux photovoltaïques ou est-ce que les panneaux deviendront le toit, ce sont toutes des études qui doivent être réalisées dans le cadre du crédit qui est demandé.
- **M. B. Grossenbacher** : là on parlait de frais d'étude mais il y a également tout ce qui concerne la surveillance des travaux et j'ai un peu de peine à comprendre que l'on puisse avoir un prix de vérification des travaux alors que l'on a aucune idée du montant global de l'enveloppe que l'on va allouer pour ceux-ci.

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal** : à partir du moment où on demande un crédit d'étude, ce crédit va pour toute l'étude, y compris les appels d'offres des entreprises pour connaître le montant des travaux et c'est à partir du moment où cet appel d'offres aura été réalisé que nous serons capables de déterminer le crédit de réalisation que nous vous présenterons dans un autre préavis. Les sociétés sont mandatées pour faire le projet jusqu'à soumissions rentrées. La surveillance qui est mentionnée dans ce préavis concerne surtout la coordination entre les divers intervenants pendant la phase d'étude ; ce qui est également un travail conséquent.
- **M. S. Gabella** : Pour une meilleure compréhension, je vais mentionner ma question, puis indiquer le raisonnement qui est en lien avec cette question, puis je la rappellerai à la fin de mon intervention.
  - Question concernant le préavis : en tant que Conseillers communaux validons-nous uniquement le budget, sans aucune responsabilité concernant le choix des adjudications et le respect des procédures d'appel d'offres publics ? Ou, en tant que Conseillers communaux, devons-nous approuver les indications qui sont mentionnées dans le préavis comme : adjuger les mandats en gré à gré sans mise en concurrence selon les montants indiqués et en adjugeant les prestations de manière saucissonnée.
  - Pour ma décharge de responsabilité, mes propos font office de devoir d'avis.
  - AIMP - Accord Intercantonal sur les marchés publics : les communes sont responsables de respecter les marchés publics, basé sur la loi de l'AIMP. L'art 16 AIMP mentionne les valeurs seuils soit : Les procédures sont à respecter en fonction des montants.
    - Exemple : dès CHF 150'000.-, il est obligatoire de réaliser une procédure sur invitation, ce qui signifie : inviter plusieurs mandataires à rendre une offre et à les mettre en concurrence. En résumé, Il n'est pas autorisé de réaliser des procédures de gré à gré pour des prestations de service (exemple mandat d'architecte) dès CHF 150'000.-/HT.
  - Pour le calcul de ce montant quelques règles sont à respecter : selon l'article 15 AIMP, « Un marché public ne peut être subdivisé afin de contourner les dispositions de la loi » (saucissonnage).
    - Exemple 1 : il n'est pas autorisé d'adjuger de manière partielle des prestations et dans une seconde étape la suite des prestations qui pouvaient être logiquement prévues. Exemple : adjuger un mandat d'architecte sur les prestations jusqu'à appel d'offres (phase SIA 30 et 40) pour un montant de CHF 120'000.-, puis leur adjuger les prestations du suivi de la réalisation des travaux (phase SIA 50) pour CHF 80'000.-.

Avis personnel : il n'est pas du tout idéal de demander les premières prestations à un premier architecte et la suite à un second. Le second n'est jamais responsable des prestations du premier bureau d'architecte.
    - Exemple 2 : en séparant des prestations d'un même corps de métier en deux ou plusieurs lots, le montant global doit être calculé. Exemple : si un mandat d'architecte (norme SIA 102) est adjugé à deux prestataires : au 1er pour les prestations d'architecture (dessin) et au second, la direction des travaux (devis/soumissions) ; encore moins si ce sont des sociétés sœurs.
  - Je laisserai aux Conseillers communaux qui ont réussi à suivre mes indications (quelque peu complexes j'en conviens) d'en tirer les conclusions pouvant en être induites.

## Conseil communal Belmont

- Le choix des procédures, et le potentiel non-respect ou le contournement de la loi des marchés publics, ne me posent pas de problème si, en tant que Conseillers communaux, nous ne sommes pas responsables.
- En revanche, en tant que Conseiller communal, je pense que nous sommes responsables de garantir l'utilisation économique et efficiente des fonds publics. Je regrette de ce fait très fortement qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence, même de manière très restreinte (2 ou 3 offres). Et selon indication reçues dans le rapport, je n'ai aucune possibilité d'analyser la qualité économique des offres des mandataires. J'espère que pour la suite de la procédure, les mandataires et entreprises puissent être mises en concurrence.
- Je suis conscient qu'il n'y a pas, actuellement sur le marché, un nombre indéfini de mandataires compétents en rénovation et disponibles ; en revanche, j'espère qu'il y en a plus d'un seul dans la région.
- Je me permets donc de rappeler les éléments suivants :
  - Selon le rapport de la Commission des finances : il (le crédit d'étude) comprend les frais d'étude de l'architecte et de la direction des travaux liés à l'étude pour des montants respectifs de CHF 98'923.50 et CHF 51'746.50. Ces deux aspects de l'étude ont été attribués à TBA architectes Sàrl et à TECBAT Sàrl, deux sociétés « sœurs ».
  - Selon le rapport de la commission technique : la Municipalité a listé les besoins et a demandé une offre à TB Group, une société vaudoise bénéficiant en son sein des compétences requises. Le choix de la Municipalité de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les mandats d'architecte et de direction des travaux, vu la complexité des travaux à entreprendre, est judicieux. Chaque mandat a été adjudiqué de gré à gré afin d'éviter une longue procédure car ne dépassant pas le seuil des marchés publics.
  - Pour terminer je répète ma question : en tant que Conseillers communaux validons-nous uniquement le budget, sans aucune responsabilité et remarques concernant le choix des adjudications et le respect des procédures d'appel d'offres publics ? Ce que j'espère et me permettra d'approuver le préavis. Ou, en tant que Conseillers communaux devons-nous approuver les indications qui sont mentionnées dans le préavis comme : adjudger les mandats en gré à gré sans aucune mise en concurrence selon les montants indiqués et en réalisation des prestations de manière saucissonnée. Dans ce cas-là, je ne serais pas en mesure d'approuver le préavis.
- **M. P. Michelet, Municipal** : chacun a le droit d'avoir son opinion. La seule chose que je ferai remarquer c'est que la loi sur les marchés publics pour les prestations de services, la limite c'est CHF 150'000.- et c'est ce que nous avons respecté pour les marchés gré à gré. Nous avons cherché à faire des économies car si on fait un appel de marchés, cela veut dire que l'on doit monter un dossier avec l'aide d'une personne extérieure sur la base d'un mandat qui va nous coûter CHF 15 ou 20'000.- pour aller établir un élément qui nous coûte CHF 90'000.-. Il faut être un minimum intelligent et à partir du moment où ces éléments sont pris en compte, la démarche que nous avons faite respecte les marchés publics. Nous avons lancé plusieurs marchés publics, le dernier concernait la gestion des déchets qui nous a coûté près de CHF 20'000.- pour établir un appel d'offres et, au final, aboutir sur quelque chose de négatif. Aujourd'hui nous avons respecté ces éléments et que les sociétés soient sœurs, cela reste deux sociétés et pour nous ce sont deux clientes. Nous n'avons rien fait de faux et la décision concernant le crédit vous appartient mais si le crédit est refusé à cause d'un point qui n'a pas lieu d'être cela retarde tout le projet.

## Conseil communal Belmont

- **M. S. Gabella** : cela ne répond pas à ma question ; je ne demande pas si la Municipalité considère qu'elle respecte ou pas les marchés publics, je demande si les Conseillers communaux sont responsables de ce respect des marchés publics ? Est-ce que les Conseillers communaux sont responsables uniquement de valider le crédit et c'est la responsabilité de la Municipalité de suivre les marchés publics ou pas ; ou est-ce en tant que Conseillers communaux qui lisent ce préavis nous sommes responsables de s'assurer que la Municipalité respecte les marchés publics ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : en termes de responsabilité, celle des membres du Conseil communal, c'est d'approuver les décisions qui sont à la page 17 du préavis (*ndlr page des conclusions*) mais en aucun cas d'approuver une adjudication ou une décision par rapport aux sociétés qui sont choisies.
- **M. R. Le Cann** : quelle est la forme du bois qui sera consommé ainsi que son origine ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : il s'agit de bois déchiqueté qui est le même que l'on utilise aujourd'hui au niveau de la centrale de chauffe du collège. C'est du bois de la région, je crois sur un rayon de 60 km, la société Lazur SA a déjà réservé des marchés en vue du déploiement du chauffage à distance sur la commune.
- **M. R. Le Cann** : j'ai appris que le bois collecté à la déchetterie de Savigny partait en Italie ce qui m'a un peu surpris et j'imaginai qu'il y avait peut-être une possibilité de partenariat pour récupérer du bois et éviter des transports.
- **M. P. Michelet, Municipal** : dès lors qu'un des partenaires principaux de la société Lazur c'est les Services industriels de Lausanne, croyez-moi ils sont très attentifs à cet aspect là et c'est bien pour cela que l'on nous a déjà annoncé que des contrats avec des fournisseurs étaient déjà réalisés. (*ndlr : voir aussi intervention de M. G. Favre dans les divers*).
- **M. R. Le Cann** : de ce que j'ai compris, l'efficacité des panneaux photovoltaïques diminue avec le temps, notamment à cause de la propreté des panneaux et je voulais savoir s'il était prévu un entretien/nettoyage de ces panneaux pour garder une efficacité maximale.
- **M. P. Michelet, Municipal** : on n'a pas de contrat envisagé avec une société de nettoyages pour les panneaux ; ils se nettoient de manière naturelle quand il pleut. Si on constate que nous avons des panneaux qui, pour une raison ou une autre, deviennent « négatifs » dans la production parce qu'ils sont recouverts de poussière ou de saletés, nous allons prendre les dispositions nécessaires pour les nettoyer.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 07/2024 est admis à la majorité des membres présents, NON : 3**

### 7. Divers et propositions individuelles

La Présidente rappelle que sous ce point, les questions doivent être simples ou alors des vœux, afin que la Municipalité puisse y répondre. Les questions « compliquées » avec des demandes de chiffres ou de dates devraient être adressées par écrit pour éviter que la réponse soit reportée à une prochaine séance.

#### OFROU - Reconstruction du pont de Chenaule

- **M. J.-P. Amann** : j'ai découvert hier, chez des amis à Pully, un dépliant de l'OFROU (Office fédéral des routes) expliquant qu'il y aurait des travaux importants, dès la semaine prochaine, qui vont impacter notre région et je n'ai rien vu chez nous. Est-ce que cela n'impacte pas suffisamment Belmont ?

## Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal** : ce document est à l'entête de la Ville de Pully et de l'OFROU parce que les travaux concernent le pont sur la route de Chenaule (*route qui relie la route d'Oron au Boulevard de la Forêt sur laquelle on trouve la piste Vita*) qui va être détruit et reconstruit. Pully va également profiter de la fermeture de ce secteur pour faire des travaux sur cette route. Un des éléments de contournement était de faire passer la circulation au travers des Bas-Monts et descendre par la Louche. Vu le gabarit de la route de la Louche, nous sommes intervenus auprès de l'OFROU pour les informer qu'il était hors de question que ce cheminement soit mentionné comme route de délestage durant la fermeture de la route de la Chenaule. Nous avons été entendus et ils n'ont pas fait apparaître cette solution sur le dépliant que vous avez vu. On ne pourra jamais empêcher les gens de transiter parce qu'il y a des régionaux qui connaissent très bien les chemins qui peuvent être pris et quand ils auront été bloqués deux ou trois fois peut-être qu'ils chercheront une autre solution.
- **M. J.-P. Amann** : ce qui n'est pas clair du tout sur ce dépliant c'est justement par où est déviée la circulation.
- **M. P. Michelet, Municipal** : le trajet qui est préconisé c'est via la Sallaz ou alors, depuis Savigny, descendre sur la Croix-sur-Lutry et prendre la route cantonale.

### Routes Burenoz et Chaffeises – revêtement définitif

- **M. J.-P. Bolay** : voilà deux conseils que j'ai abordé des problèmes de bitume et j'imagine que si l'on était au Far-West, M. Michelet n'aurait qu'une envie c'est de m'enduire de goudron et de plumes mais avec ou sans plumes, peut-on avoir des informations quand au futur goudronnage de la route du Burenoz.
- **M. P. Michelet, Municipal** : nous sommes en phase de planification des aspects techniques de réalisation car c'est une opération qui est assez complexe à mettre en place. Cette planification nous amène à envisager la pose du revêtement dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet. Cela se fera sur un week-end et la chaussée sera fermée afin que le revêtement puisse être posé sur toute la largeur de la chaussée. Evidemment les travaux ne pourront être réalisés que par beau temps.

### Ch. Du Stand – Containers verts

- **M. J.-P. Bolay** : lorsque l'on a abandonné un certain nombre de containers verts au chemin du Stand, les régies ont été informées de placer des containers qui leur appartiennent. Or, sur ces containers, c'est marqué : « cru et cuit » et de fait les gens mettent à l'intérieur de ces containers des aliments cuits. Quand je regarde la brochure « Guide des déchets ménagers 2024 » on ne parle que d'aliments crus. Si c'est bien le cas, il faudrait peut-être que les régies changent les étiquettes sur les containers.
- **M. P. Michelet, Municipal** : aujourd'hui, seuls les déchets crus sont traités. Merci de nous l'avoir signalé afin que nous puissions agir afin que les étiquettes soient modifiées et pour leur rappeler, que les déchets en plastique ne sont pas tolérés dans les déchets verts. Nous avons eu récemment le cas d'un container vert dans lequel se trouvaient tout ce que vous pouvez imaginer comme sacs plastique à l'intérieur. Nous avons laissé le container sur place ; on ne se pose plus la question, c'est au concierge et/ou aux personnes qui gèrent les immeubles de faire le nécessaire pour que cet élément soit respecté, sachant que de toute façon à « La Coulette » ce sera refusé. Nous avons eu des cas où des camions entiers ont été refusés et la conséquence c'est que le camion repart et va amener à Tridel. C'est moins nuisible pour nous d'avoir quelques déchets cuits, mélangés à des déchets crus, que d'avoir du plastique.
- **Mme S. Gillard, Présidente** : puisque nous avons la chance d'avoir dans notre assemblée un des responsables de « La Coulette », est-ce qu'il voudrait rajouter quelque chose ?

## Conseil communal Belmont

- **M. G. Favre** : avec les installations que nous avons à « La Coulette » nous ne faisons pas de méthanisation donc nous n'avons pas le droit de recevoir des déchets qui sont cuits. Concernant les plastiques, c'est devenu très problématique par rapport aux déchets que l'on reçoit. Une part des déchets « porte à porte » qui sont acheminés chez nous sont carrément pollués par les plastiques et nous avons un de nos collaborateurs qui passe ses journées à trier et sortir les déchets indésirables qui sont ensuite acheminés vers Tridel. Mais quand les camions sont vraiment trop sales, ils sont refusés.  
Une autre précision concernant le bois qui part en Italie (*ndlr : intervention de M. R. Le Cann en page 12*), nous en recevons aussi et il s'agit de bois de charpente ou de vieille cuisine, du bois qui a de la laque, de la peinture et nous n'avons pas d'installation pour brûler ça en Suisse. La Suisse n'exporte pas grand-chose et l'Italie nous amène pas mal de marchandises. C'est donc un marché qui existe et des semi-remorques qui partent vers l'Italie avec du bois qui ne peut pas être valorisé chez nous.

### tl - Burenoz

- **Mme J. Raemy** : lors de notre dernier Conseil vous nous avez dit que vous alliez avoir une séance avec les tl concernant la fréquentation au Burenoz et j'aimerais savoir si vous avez des nouvelles à ce sujet. (*ndlr : possibilité d'un bus plus grand vu l'augmentation de la fréquentation*).
- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement nous avons eu un retour des tl suite à des tests qui ont été effectués avec des bus plus grands. Aujourd'hui, nous avons identifiés quels étaient les points noirs sur le trajet. Les mesures qui sont envisagées et qui ont déjà été évoquées, c'est la pose de feux avec des temps d'attente qui peuvent aller de 3 à 5 minutes. Nous avons encore quelques points à étudier en détails avant de définir l'option qui sera retenue pour nous et celle qui sera choisie par les tl. On espère, si on doit encore faire des travaux, pouvoir les intégrer dans la préparation en vue de la pose du revêtement final.

Avant de clore la séance, Mme la Présidente rappelle les éléments suivants :

- La prochaine séance du Conseil est fixée au 27 juin à 18h30 aux Bas-Monts. Elle sera suivie du traditionnel repas pour lequel elle invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire d'ici au 10 juin. La séance aura lieu à l'extérieur et selon la météo, il faudra prévoir une petite laine voire une grosse veste !
- Lors de cette même séance, il sera procédé à l'élection du nouveau bureau du CC. Si des personnes sont intéressées à occuper un poste au sein du bureau, contactez les personnes responsables de votre parti et faites connaître votre intention.
- La Présidente, qui reçoit les Conseillers et Conseillères pour la dernière fois dans cette salle, souhaite les remercier pour avoir accepté, pendant deux ans, les différentes odeurs d'huiles essentielles qu'elle a diffusées dans le hall d'entrée ... 😊

Il est 22h08 lorsque la présidente clôt la séance du 6 juin 2024

### Pour le Bureau du Conseil communal

La Présidente  
  
Sandra Gillard



Le secrétaire  
  
Isabelle Fogoz

Distribution : Aux Conseillères et Conseillers communaux - Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal - A la préfecture